

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Convocation¹

Mardi 5 octobre 2021 – à 14h00 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles Hémicycle

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau de la commission (art. 16, § 2 du Règlement vote)
- Projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques doc. 54 (2020-2021) n° 1
 - Désignation du rapporteur/de la rapporteuse
 - Exposé du ministre Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
 - Discussion générale
 - Discussion et vote des articles
 - · Vote de l'ensemble du projet de règlement

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/.

3. Projet de règlement relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de Culture doc. 55 (2020-2021) n° 1

- Désignation du rapporteur/de la rapporteuse
- Exposé du ministre Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
- Discussion générale
- · Discussion et vote des articles
- Vote de l'ensemble du projet de règlement

4. Examen de l'audit prospectif du transport scolaire organisé par la Commission communautaire française

- Désignation du rapporteur/de la rapporteuse
- Exposé du ministre Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire
- Exposé de M. Xavier Tackoen, administrateur délégué du bureau d'études Espaces-Mobilités
- Discussion

5. Divers

Composition de la commission

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs:

PS: M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli Ecolo: M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR: Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh DéFI: M. Sadik Koksal, Mme Joëlle Maison PTB: Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS: Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert PTB: M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative: Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 - nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Mesures sanitaires

- La commission se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence), avec un encouragement aux prises de parole en présentiel. Le président de la commission, au minimum, est donc présent en salle ainsi que le secrétaire administratif.
- Priorité est donnée aux membres effectifs et suppléants de la commission.
- Une intervention est possible en visioconférence pour les membres de la commission qui suivent les débats en visioconférence.
- Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- Les collaborateurs des membres effectifs ou leurs suppléants sont autorisés en salle s'il reste de la place.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- Il est interdit de s'asseoir sur les chaises sur lesquelles le pictogramme ad hoc a été apposé.
- Le vote se fait caméra allumée pour les personnes en visioconférence.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».